

Mission "aptitude et médecine du travail"

Une présentation du rapport par M. Hervé Gosselin, membre de l'IGAS

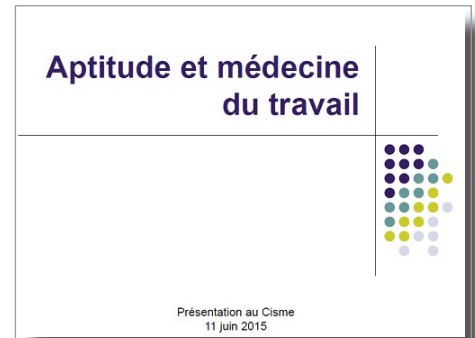
M. Hervé Gosselin, membre de la mission aptitude et médecine du travail, en a présenté les conclusions à l'occasion de la matinée technique du 11 juin dernier. Son support de présentation est consultable en ligne.

Ancien conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation, membre de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, et membre de la mission "aptitude et médecine du travail" (aux côtés du professeur Fantoni-Quinton, du député Issindou, de M. Ploton du groupe Renaud et de Mme Bensadon de l'IGAS), M. Hervé Gosselin est venu en

présenter le rapport lors de la dernière journée d'étude du Cisme.

Revenant notamment sur le cheminement de pensée et les éléments de contexte qui ont guidé la réflexion tout au long de la mission, M. Gosselin a exprimé l'opinion initiale, et confortée au fur et à mesure des auditions, que la loi de 2011 est fondamentalement un bon texte, qui pose les questions pertinentes et un cadre faisait sens. Il ne s'est alors pas agi de revenir sur les principes de cette réforme, mais de traiter les blancs qu'elle a laissés.

Le support de présentation de M. Gosselin, synthèse de cette



réflexion sur l'aptitude et la médecine du travail, peut être retrouvé sur le site du Cisme, dans les compléments de lecture de ce numéro. ■

Mission "aptitude et médecine du travail"

Communiqué du Coct

Le Conseil d'Orientation des Conditions de Travail s'est réuni le 11 juin dernier pour déterminer leur expression commune sur les termes du rapport "Mission aptitude et médecine du travail". Leur communiqué est désormais public.

Al'issue de leur rencontre, le 28 mai dernier, avec le groupe de travail de la mission "aptitude et médecine du travail", les membres du groupe permanent d'orientation (GPO) du Coct ont ouvert une réflexion approfondie sur le sujet. Ils se sont alors réunis de nouveau le 11 juin 2015, pour "déterminer leur expression commune sur les termes du rapport".

Cette expression a été formalisée dans un communiqué de presse, disponible sur le site du Coct.

Le GPO (composé des organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national) y exprime son souhait "d'inscrire [leurs travaux sur la question de l'aptitude] dans un cadre plus large, portant sur l'avenir de la médecine du travail et sur les services qu'ils en attendent", et de mener une action "en pleine cohérence avec l'orientation stratégique du 3^{ème} Plan Santé-Travail".

"Le processus législatif, engagé à la suite de la remise au ministre du travail du rapport de la mission Issindou "Aptitude et médecine du travail", doit

laisser toute sa place à l'expression des attentes des salariés et des employeurs, portées par les partenaires sociaux interprofessionnels réunis au sein du groupe permanent d'orientation du Coct.

Les partenaires sociaux affirment leur légitimité et leur volonté de contribuer effectivement aux évolutions de la médecine du travail, tant au plan national, pour orienter les évolutions attendues des Services de santé au travail, qu'au plan régional, pour définir la stratégie de ces services dans le cadre des Cpom [...].

L'aptitude doit être abordée en fonction des réalités : exposition aux risques professionnels, discontinuité des parcours professionnels, risques de désinsertion professionnelle, tension sur la ressource des professions de santé et questions sur sa répartition, prise en considération de la sécurisation des entreprises, notamment des PME et TPE. La pluridisciplinarité est un acquis essentiel de la réforme de 2011, qui implique de dépasser l'alternative entre médecin de travail et infirmier du travail, et qu'il convient de conforter par l'action concertée des équipes pluridisciplinaires.

Ces principes guideront les travaux des partenaires sociaux dans la définition de leurs prochaines orientations pour la médecine du travail, dans le cadre de la concertation souhaitée par le ministre du travail pour conduire la ré-

forme qui sera menée dans le prolongement des discussions actuellement en cours au Parlement."

Le texte intégral peut être retrouvé dans les compléments de lecture de ce numéro, sur le site du Cisme. ■



▼ MOUVEMENTS

(64) M. Jean-Dominique Droneau a pris la suite de **M. Henri Capdupuy** à la Présidence de l'ASTPB de Bayonne.

(64) Le Service de santé au travail de Pau, anciennement "AHIRP", a été renommé **PRISSM** (Prévention des Risques et Surveillance Médicale).